

Compte rendu du conseil de gestion de l'UFR 10

Mardi 19 septembre 2023

Etaient présents :

Collège A

BESSONE Magali

LAUGIER Sandra

MARQUER Éric

MOREL Pierre-Marie

QUIVIGER Pierre-Yves

Collège B

FREREJOUAN Mathieu

MARCHAND Stéphane

YUVA Ayse

Administration

ROMON Johanna Romon

PADOVANI Ouafae

Etudiants

Personnalités extérieures

SULLEROT Vincent

CARLIN Emmanuelle

Invité :

FISCHBACH Franck

RAINEAU Laurence

GIOCANTI Sylvia

Représenté-e-s :

AUBERT Isabelle ayant donné procuration à FREREJOUAN Mathieu

RATEAU Paul ayant donné procuration à MARQUER Éric

La séance commence à 16h, dans la salle de lecture de la Bibliothèque Cuzin.

1. Informations

En juillet une hausse inhabituelle des demandes d'étudiant.e.s de lycées conventionnés a été constatée, tant pour l'entrée en L2 que pour l'entrée en L3. Par conséquent, plusieurs de ces étudiant.e.s de CPGE (une centaine) sont encore sur liste complémentaire, qui n'est plus appelée à bouger. Nos capacités d'accueil ne permettent pas d'accepter ces étudiants, ce que ne

comprennent pas les parents, les proviseurs, les étudiants concernés. Un dialogue a été ouvert à ce propos entre les instances de l'université et le rectorat mais les capacités d'accueil ne sont pas infiniment extensibles sans création de postes de titulaires et, surtout, ne peuvent pas être modifiée, chaque année, en se calant sur les souhaits fluctuants des élèves de CPGE.

Deux voies, complémentaires, s'offrent à nous. D'une part être plus sévère dans l'évaluation et accepter moins d'étudiants en liste complémentaire ; d'autre part réduire, à l'occasion du renouvellement, le nombre de lycées avec lesquels nous conventionnons. Une première piste est de se recentrer sur Paris intra-muros.

Autre point d'information : Pierre-Yves Quiviger rappelle que les étudiants n'ont pas vocation à s'adresser directement au cabinet de la présidence. Il est préférable que les étudiants s'adressent à leurs représentant.e.s, à leurs enseignant.e.s, aux responsables de diplômes. De la même manière, il ne faut pas que les étudiant.e.s saisissent le directeur d'UFR pour toute question les concernant : il y a d'autres interlocuteurs à consulter au sein de l'UFR avant lui.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2023 (ci-joint).

Le compte rendu est adopté à l'unanimité (1 ne prend pas part au vote).

3. Liste des chargé.e.s de cours.

Il s'agit d'un tableau récapitulatif des enseignant.e.s vacataires pour cette année afin d'avoir une liste à jour. Il est important que les responsables de matière communiquent bien en temps réel au directeur et à la responsable administrative les noms des chargé.e.s de cours.

La liste est adoptée à l'unanimité.

4. Montants des primes pour responsabilité pédagogiques et adoption de la liste nominale.

La question est de savoir si l'on peut utiliser une petite partie du budget de l'UFR soit 1500 euros pour augmenter à la marge certaines primes pour responsabilités pédagogiques (sujétions supplémentaires des responsables de parcours de master avec Monmaster.fr, création d'une prime pour la gestion de la licence délocalisée à Galatasaray). Dans ce cadre 20 heures peuvent être allouées au tableau. S'en suit une discussion au sujet de l'équilibre des primes en rapport aux responsabilités pédagogiques.

La répartition est adoptée à l'unanimité.

5. Projet de master en socio-anthropologie.

Laurence Raineau présente un projet de master de sociologie-anthropologie des techniques afin de prolonger la formation de la licence de sciences sociales et aussi de répondre à une vraie demande. Ce projet se finance à coût constant.

Est évoqué aussi le projet d'une double licence sociologie/philosophie, projet présenté lors du dernier dialogue de gestion mais qui n'a pas été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme (la difficulté principale tient à la difficulté de créer une licence de sociologie).

Le conseil apporte son soutien au département de sociologie et à sa demande de création du master socio anthropologie.

6. Questions diverses.

Ayse Yuva évoque la mise en place du dispositif soutien à la rédaction écrite en L1 et soutien à l'oral en L2. On propose que l'évaluation représente deux bonus distincts (1 bonus = + 0.5 point maximum sur la moyenne) en L1 et L2.

Adoptée à l'unanimité.

PY Quiviger présente le nouveau dispositif OSE. Les enseignants devront entrer leurs enseignements. Ce dispositif devrait permettre de limiter les allers-retours ; en revanche cela ne concerne pas les primes et décharges, qui seront encore saisies par l'administration.

Ouafae Padovani évoque les difficultés de gestion pour le master Etudes de genre : plusieurs départements et enseignent (hors UFR de philosophie) ajoutent des séminaires et cela complique les inscriptions. Il est convenu qu'une réunion de travail sera organisée entre les différentes personnes concernées par le master, afin d'harmoniser les règles de fonctionnement.

La séance est levée à 18h.

Adopté par le conseil du 10 octobre 2023